



## Note Explicative – Référents Administratifs IR2F

**Nouveauté sur le dispositif des « bons formations » - 2018/2019**  
**Post Coupe du Monde**  
**21 septembre 2018**

Bonjour à toutes et à tous,

En complément du courrier daté du 19 juillet dernier, nous souhaitons par la présente vous informer des évolutions apportées au chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2018-2019.

En effet, il a été décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation suite à la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde 2018.

Pour cela, la somme attribuée pour le financement des « bons formations » envers les formations de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres a été revue à la hausse et le dispositif applicable de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet est désormais le suivant :

### - « BONS FORMATIONS » EDUCATEURS :

**NOUVEAU DISPOSITIF** => Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de deux « bons formation » de 25 € pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 18/19.

Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

Pour rappel, ce dispositif est régionalisé en métropole. Chaque Ligue dispose d'un nombre précis de bons et devra en assurer le suivi. L'Institut de Formation du Football effectuera un suivi de ces enveloppes régionalisées et gèrera directement les bons des Ligues d'Outre-Mer.

### - « BONS FORMATIONS » DIRIGEANTS :

**NOUVEAU DISPOSITIF** => dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants : chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 € pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 18/19. Ce dispositif sera entièrement géré par l'Institut de Formation du Football. A noter que la Commission Fédérale de Formation remboursera aux Ligues la somme de 40€ par module suivi et non 50€ dans la mesure où le tarif maximum est de 40€.

### - « BONS FORMATIONS » ARBITRES :

**NOUVEAU DISPOSITIF** => pour la saison 18/19 : chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 € pour le module de formation initiale d'arbitre. Pour rappel, ces bons sont utilisables à trois conditions cumulatives :

- le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90 €,
- l'IR2F/Ligue est en charge de la gestion administrative,
- le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA.

**Pour tous les stagiaires (éducateurs, arbitres, dirigeants) qui ont déjà effectué une formation depuis le 1er juillet 2018, il est demandé à ce que soit remboursé au club ou au stagiaire la somme de 25€ de manière rétroactive, sous réserve que le stagiaire avait réglé une partie de sa formation avec un « bon formation ».**



**Important** : Dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019 et du Programme Héritage 2019 de la FFF, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation. Cette action répondant à la volonté de la FFF de promouvoir la féminisation du football en France.

Un schéma d'utilisation des « bons formations » est joint au présent courrier.

Par ailleurs, nous vous transmettons le nombre précis de bons (cf. page 4) revalorisé attribué par Ligue dont vous devrez gérer la distribution. En cas de dépassement de l'enveloppe attribuée nous vous invitons à nous en faire part rapidement que nous puissions relayer l'information à la Commission Fédérale de Formation.

**Enfin, les trois types de bons avec les nouvelles conditions d'utilisations seront mis à jour prochainement sur le site des Ligues. Vous trouverez en pièce-jointe du présent mail les nouveaux modèles.**

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information

Bien à vous toutes et tous

Sonia ANDAMOLLO

PJ:

- Schéma d'utilisation des « bons formations » – 2018/2019
- Nombre de bons attribués à votre Ligue
- Les nouveaux modèles de bons



## Schéma d'utilisation des « bons formations » 2018/2019

| EDUCATEURS  |   | ARBITRES  | DIRIGEANTS  |
|---|---|---|---|
| <b>Modules de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- U6/U7</li> <li>- U9</li> <li>- U11</li> <li>- U13</li> <li>- U15</li> <li>- Animatrice Fédérale</li> </ul> | <b>Modules de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- U17/U19</li> <li>- Seniors</li> <li>- Projet Sportif et Educatif</li> <li>- Projet Associatif</li> </ul> | <b>Formation initiale d'arbitre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais pédagogique - 90€</li> <li>- IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA</li> </ul> | <b>PFFD</b><br>(Parcours Fédéral Formation des Dirigeants) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance de l'association (3 modules)</li> <li>- Gestion de club/Gestion de projet (5 modules)</li> <li>- Gestion et Ressources Financières (2 modules)</li> <li>- Fonction employeur (2 modules)</li> <li>- Communication (4 modules)</li> </ul> |
| <b>NOUVEAUTE</b><br>2 BONS DE 25€ POUR CHAQUE MODULE DE 16H (OU MOINS)  | <b>DISPOSITIF INCHANGE</b><br>1 BON DE 25€ PAR MODULE DE 16H OU MOINS DANS LA LIMITE DE 2 BONS SUR LA SAISON  | <b>NOUVEAUTE</b><br>2 BONS  | <b>NOUVEAUTE</b><br>2 BONS DE 25€ POUR CHAQUE MODULE DE FORMATION DE 4H   |

**Exemple :** 1 éducateur suit 3 modules :

- U6/U7 – utilisation de 2 bons de 25€
- U15 – utilisation de 2 bons à 25€
- Projet Associatif – utilisation d'1 bon à 25€

### EDUCATRICES, DIRIGEANTES, ARBITRES FEMINIENES - PROGRAMME HERITAGE 2019

Bons illimités dans la limite du coût de la formation